

*Initiatives parlementaires*

● (1740)

Un tel projet de loi a été adopté sous diverses formes dans plus de 26 États américains. Il a été fort bien accueilli partout comme il l'est dans ma circonscription. Il a donné un ratio coûts/avantages extrême de l'ordre de cinq dollars pour un dollar. Autrement dit, ce projet de loi permet d'épargner cinq dollars pour chaque dollar de mise en oeuvre.

Les avantages résident dans la diminution du nombre de récidives et du nombre de victimes, la réduction des coûts des poursuites et des appels, sans compter les considérations d'ordre humanitaire, qui sont prépondérantes. Celles-ci consistent à éviter à des innocents d'être victimes de crimes violents.

À cet égard, les rapports provisoires provenant de Californie et d'ailleurs font état jusqu'à maintenant d'une diminution marquée du nombre de cas violents. En voici des exemples.

Le gouverneur de la Californie, Pete Wilson, a signé son projet de loi au début de 1994. La Californie a à peu près la même population que le Canada. Dans les neuf premiers mois d'application de ce projet de loi, le nombre de crimes violents a considérablement diminué en Californie.

L'argumentation voulant que ce projet de loi nous coûte très cher ne tient pas, à mon avis. Ces statistiques viennent des États-Unis. Le Comité de la justice ferait bien de les examiner, de procéder à une analyse de la situation au Canada et de déterminer une fois pour toutes si la promulgation de ce projet de loi sera rentable.

Le projet de loi «trois prises, et retiré» n'est pas la seule option que nous ayons, car la prévention de la criminalité est une entreprise plurifactorielle. Voici quelques faits irréfutables. J'espère que le Comité de la justice et le ministre, au moins, en tiendront compte.

La prévention de la criminalité fait partie de la criminalité. Pour avoir travaillé dans les prisons comme agent de correction et comme médecin, je puis vous dire, comme tous ceux qui ont travaillé et qui sont allés dans les prisons, que la prévention ne fonctionne pas.

On a investi beaucoup d'argent dans la prévention de la criminalité, mais en vain. Cela a donné quelque chose dans quelques cas, mais, en général, nous n'en avons pas pour notre argent.

Pour construire une société saine où l'on ne commettra pas de délits, il faut agir très tôt. La meilleure façon de s'assurer que des gens ne commettront pas de délits un jour, c'est de faire en sorte qu'ils développent tôt un psychisme normal. Ce n'est pas une garantie, je l'avoue, mais c'est certainement une forme d'assurance.

C'est lorsqu'ils sont tout jeunes qu'il faut enseigner à nos enfants ce que nous considérons comme la compréhension normale et en quoi consiste la résolution normale des conflits. Ces choses là sont très importantes.

Ils doivent aussi apprendre ce que veulent dire l'abus des drogues, l'agression sexuelle, etc. Il faut former ces enfants à un jeune âge, parce que, rendus à l'adolescence, il est virtuellement

impossible de leur inculquer le respect de soi, le respect d'autrui et les techniques appropriées de résolution des conflits. Ces leçons doivent s'apprendre tôt. Pour nous, c'est peut-être normal, mais je parie que beaucoup d'enfants n'apprennent pas ces leçons. Ils ne les apprennent pas chez eux, parce que souvent leurs parents n'ont pas les connaissances voulues.

Je me réfère à un discours que j'ai fait sur une expérience menée à l'université Columbia, expérience dans laquelle les parents accompagnaient leurs enfants pour qu'on leur montre ce qui peut empêcher un enfant d'avoir un psychisme normal.

Deuxièmement, il y a le travail pendant l'incarcération. Rien n'empêche ceux qui sont en prison de travailler pour payer leur entretien. Un programme mixte de travail et de formation permettra de réduire le taux de récidive, qui est actuellement très élevé dans nos prisons.

Troisièmement, je proposerai que la question de la peine de mort soit soumise à un référendum qui aurait force exécutoire. C'est une question sur laquelle nous avons travaillé dans notre parti. La population devrait pouvoir choisir si elle veut que la peine de mort existe dans notre société.

Quatrièmement, je demanderais à tous les députés à la Chambre d'appuyer le projet de loi d'initiative parlementaire de notre collègue de Surrey—White Rock—South Langley. Ce projet de loi permettra à nos législateurs de garder en prison les individus qui constitueront une menace pour la société à leur libération.

● (1745)

Tout d'abord, je dois dire à la Chambre, et je le sais d'expérience, que certains individus qui sont dangereux pour la société sont quand même libérés parce qu'on ne peut les garder en prison en vertu des lois actuelles s'ils ne souffrent pas d'incapacité mentale. On peut toutefois qualifier quelqu'un de criminel dangereux lors de la détermination de sa peine, mais seulement à cette étape-là. Le projet de loi émanant du député de Surrey—White Rock—South Langley vient corriger cette situation. Son projet protège le public, et je crois que chaque député devrait l'appuyer.

J'aimerais mentionner quelques frustrations auxquelles font face les services de police du pays. Je parlais récemment à un agent de police et il m'a déclaré qu'on devrait dire à chaque nouveau policier qu'on lui met des menottes et que ces menottes sont la Charte des droits et libertés du pays. La Charte des droits et libertés empêche les agents de police de faire leur travail. Je demanderais à la Chambre d'envisager d'abroger la Charte des droits et libertés. Nous avons le code des droits de la personne, qui protège les droits de chacun, et cela suffit. Les choses fonctionnaient bien avant la charte, elles fonctionnent maintenant et elles fonctionneront à l'avenir.

La Charte des droits et libertés permet simplement aux criminels et à leurs avocats de trouver des échappatoires pour que les premiers puissent être libérés. La justice n'y trouve pas son compte. Les notions de bien et de mal disparaissent. Elles disparaissent pour laisser la place à des considérations d'ordre juridique.